



SERVICES CULTURE ÉDITIONS  
RESSOURCES POUR  
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la  
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

# BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

## TRANSPORT

Épreuve E1 : Épreuve scientifique et technique

Sous-Épreuve A1 : Économie-Droit - Unité 11

Durée : 1 h 30

Coefficient : 1

**Calculatrice interdite**

**LE SUJET COMPREND DEUX PARTIES (DOSSIERS) QUI PEUVENT ÊTRE TRAITÉES DE FAÇON INDÉPENDANTE**

**Thèmes :** - La croissance externe comme principal moteur  
- Intempéries : Quels sont les droits des transporteurs

DOSSIERS	PAGES	ANNEXES	BARÈME INDICATIF
<b>DOSSIER A :</b> La croissance externe comme principal moteur	2-3-4	A	10 points
<b>DOSSIER B :</b> Intempéries : Quels sont les droits des transporteurs	5-6	B	10 points
		<b>TOTAL :</b>	<b>20 points</b>

**DOSSIER A****La Croissance externe comme principal moteur**

En dix ans, les Transports JARDEL ont racheté une vingtaine d'entreprises de toutes tailles. Les acquisitions leur ont permis d'intégrer de nouvelles compétences.

**À partir de vos connaissances et du texte fourni en annexe A :**

1. Définissez le type de croissance choisi par les transports JARDEL
2. Précisez la raison du choix stratégique de ce type de croissance.
3. Citez les critères permettant de mesurer la croissance des Transports JARDEL.
4. Expliquez la phrase soulignée dans le texte « *Nous pouvons ainsi lisser l'activité globale, en affectant momentanément certains chauffeurs sur des segments où la demande est plus forte* ».
5. Identifiez le moyen de financement utilisé par les Transports Jardel pour financer le rachat des Transports Mercier et Arnaud en 2009.
6. Citez deux autres moyens pour financer des investissements

## « La croissance externe comme principal moteur »

En dix ans, les Transports Jardel ont racheté une vingtaine d'entreprises de toutes tailles. Les acquisitions leur ont permis d'intégrer de nouvelles compétences. Pour mieux résister à la crise ?

L'année 2009 aura été « année blanche » pour Jardel Services, société de transport et de location de véhicules avec chauffeur de Lespinasse, en périphérie de Toulouse. Une année blanche en tout cas au niveau des résultats, puisque le prochain bilan (clôturé en mars) sera équilibré. Ni bénéfice, ni dette. « *Et c'est déjà bien par les temps que nous connaissons* », commente le directeur général Dimitri Goineau. Grand changement par rapport au bilan de l'an dernier : un chiffre d'affaires qui passe de 33 M€... à 43 M€, un bond provoqué par le rachat en 2009 des Transports Mercier et des Transports Arnaud (tous deux basés à Montélimar). Deux entreprises de plus dans le giron de Jardel, qui a déjà repris une vingtaine de sociétés de toutes tailles depuis 2000.

Retour en arrière pour comprendre cette stratégie, jusqu'en 1983, date de création des Transports Jardel. Avec son activité de location de véhicules avec chauffeur, l'entreprise connaît une croissance naturelle pendant 17 ans. Jusqu'au moment où le président Jean-Luc Jardel (toujours aux commandes aujourd'hui) se décide à en modifier le périmètre. Il vend ainsi l'activité transport d'hydrocarbures au groupe Charles André, et celle de containers maritimes à Transco. Dimitri Goineau explique la suite : « *Fin 2000, nous nous sommes retrouvés avec un chiffre d'affaires réduit à 5 M€, et surtout un client qui assurait l'essentiel de ce chiffre, ce qui faisait peser un risque sur l'entreprise* ». Jean-Luc Jardel fait alors le choix stratégique d'une croissance externe, pour ne plus dépendre d'un seul et même client. « *Ce client est d'ailleurs toujours en portefeuille avec les mêmes volumes, mais ne représente plus que 10 % du chiffre d'affaires* », précise le directeur général. De fait, c'est aussi le début d'une diversification dans le transport pour Jardel qui, outre les marchandises générales, s'est ouvert au transport de déchets, à la benne TP (26 bennes pour 10 % du C.A.) ou à la citerne, par exemple. Même si l'essentiel reste le trafic avec la grande distribution, qui génère plus de 60 % du chiffre d'affaires. Aujourd'hui, l'entreprise dispose de 370 moteurs et regroupe 500 salariés, dont 460 chauffeurs.

**L'atout multi-activités :** La location de véhicules avec chauffeur reste par ailleurs toujours l'activité principale des Transports Jardel, dont les représentants (chefs d'équipes, responsables d'exploitation...) sont présents dans tout le sud de la France, à travers les implantations des clients du transporteur, à Bordeaux, Toulouse, Montauban... Les Transports Jardel assurent également une activité logistique à Cahors et surtout à Toulouse, où un nouvel entrepôt de 10 000 m<sup>2</sup> sera inauguré en fin d'année. Mais ce n'est pas tant le nombre d'implantations qui permet aujourd'hui à l'entreprise toulousaine de tirer son épingle du jeu, que la diversité des activités. « *C'est en effet l'un des éléments clés qui justifient le maintien d'un bilan équilibré* », confirme Dimitri Goineau : « *Nous pouvons ainsi lisser l'activité globale, en affectant momentanément certains chauffeurs sur des segments où la demande est plus forte* ». [...]

**MERCIER PUIS ARNAUD REPRIS EN 2009**

Jardel a racheté en janvier 2009 les Transports Mercier puis les Transports Arnaud (en avril), deux entreprises basées à Montélimar. « *En reprenant les Transports Mercier, nous nous sommes retrouvés avec une cinquantaine de véhicules supplémentaires, de type tautliner. Les Transports Arnaud, n'étaient pas sur le même secteur d'activité, puisqu'ils assuraient du transport de citernes alimentaires, en l'occurrence du vin, avec une quinzaine de véhicules* », précise Dimitri Goineau. ... Le rachat des Transports Mercier et Arnaud a nécessité des investissements respectifs de 750 000 € et 300 000 €. Et pour la première fois, Jardel Services a dû recourir à un emprunt bancaire, alors que tous les rachats avaient été financés sur fonds propres depuis 2000.

L'Officiel des Transporteurs N° 32536 du 5 février 2010

**Lexique :**

- **TP** : Travaux publics

**DOSSIER B :****Intempéries : Quels sont les droits des transporteurs**

Interdictions de circuler, poids lourds cloués au sol... Faut-il payer le conducteur qui ne peut travailler pour cause d'intempérie ? Peut-on répercuter l'immobilisation sur le donneur d'ordre ? Point sur les droits et les devoirs des transporteurs.

**À l'aide de vos connaissances et de l'extrait de l'article fourni en annexe B :**

1. Définissez le champ de responsabilité du transporteur.
2. Définissez la notion de cas de force majeure.
3. Précisez la conséquence directe pour le transporteur de la prise en compte d'un phénomène caractérisé comme cas de force majeure.
4. L'article se réfère au contrat de transport routier en régime national et international. Quel est le texte en vigueur pour chaque type de contrat ?
5. Citez un élément autre que la force majeure qui distingue les deux types de contrat.

## Intempéries : Quels sont les droits des transporteurs

Interdictions de circuler, poids lourds cloués au sol... Faut-il payer le conducteur qui ne peut travailler pour cause d'intempérie ? Peut-on répercuter l'immobilisation sur le donneur d'ordre ? Point sur les droits et les devoirs des transporteurs.

### *Immobilisation : répercuter sur le donneur d'ordre ?*

Le poids lourd part malgré une météo incertaine et se trouve bloqué parce qu'il doit affronter le blizzard ou obéir aux autorités [...] Le transporteur peut-il réclamer le remboursement de ses dépenses au donneur d'ordre qui ne fait pas la pluie et le beau temps ?

En transport intérieur, les contrats types sont clairs : lorsque le transport est empêché ou interrompu temporairement ou devient impossible dans les conditions convenues pour un motif quelconque, le voiturier en informe le donneur d'ordre. Sauf si l'empêchement lui est imputable, il a droit aux frais d'immobilisation du couple véhicule / équipage qui sont facturés séparément [...]

Par ailleurs si le déplacement est définitivement stoppé par force majeure, le voiturier est payé jusqu'au point d'arrêt forcé. Ici, le contrat type évoque la force majeure qui s'entend d'un événement imprévisible et irrésistible. On pourrait chicaner sur la prévisibilité de chutes de neige hivernales copieusement annoncées par la météo.

L'empêchement à la livraison peut-être caractérisé par l'impossibilité d'accéder aux lieux. Là encore, avis doit être donné à l'expéditeur, le transporteur ayant droit au remboursement des frais engendrés par l'immobilisation.

En transport international, la CMR évoque les deux types d'empêchement mais est beaucoup moins loquace quant à leurs suites financières (elle prévoit seulement l'indemnisation des frais exposés pour la conservation des marchandises et donne au transporteur le droit de décharger pour compte de l'expéditeur en plaçant la marchandise - dont il est garant - en lieu sûr). La Convention étant muette sur l'immobilisation, le droit français et donc les contrats types s'appliquent si la résidence habituelle du transporteur se situe dans l'Hexagone qui est aussi le lieu de chargement, déchargement ou celui de la résidence du donneur d'ordre.

*Extrait du BTL du 18 janvier 2010*

### Lexique :

- **Blizzard** : vent froid glacial
- **Chicaner** : pinailler, discuter
- **CMR** : convention marchandise route
- **Loquace** : explicite, claire